

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR JUSTYNA INTEM DÉCORATRICE D'INTÉRIEUR, ANNÉE 2026

Article 1 - Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente des prestations réunissent l'ensemble des termes et de conditions suivants lesquels décoratrice d'intérieur Justyna INTEM, fondatrice du Studio J-Décoration, fourni ses services à ses Clients.

Justyna INTEM, décoratrice d'intérieur est spécialisée dans la décoration et le design d'intérieur, agit sous le statut d'entrepreneure individuelle, domiciliée à 56690 Landévant dans le Morbihan, Route de l'étang, et est enregistrée sous le numéro SIRET : 894 327 626 00012, code APE 7410Z répondant aux "activités spécialisées de design".

Justyna INTEM, décoratrice d'Intérieur propose des prestations de conseils, de conception avec des projection 3D ainsi qu'une étude complète avec le suivi de travaux d'embellissement et de décoration d'intérieur.

Ses prestations s'adressent aux Professionnels et aux Particuliers.

Les présentes conditions générales de vente des prestations sont accessibles sur le site internet du Studio J-Décoration : www.j-decoration.com

Lors de la souscription des prestations définies ensemble, le Client devra prendre connaissance des présentes CGV.

Toute signature de devis avec mention « bon pour accord » implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de ventes des prestations.

Les CGV peuvent être modifiées par Justyna INTEM, décoratrice d'intérieur, créatrice du Studio J-Décoration. La version applicable est celle en vigueur le jour de la souscription des Prestations.

Article 2 - Engagement contractuel

Le Client peut contacter Justyna INTEM décoratrice d'intérieur par mail, téléphone ou le formulaire de contact via le site : www.j-decoration.com. Le Client devra fournir le descriptif de son projet envisagé afin que Justyna INTEM, décoratrice d'intérieur puisse établir un devis détaillé des services proposés.

Le devis détaillé comprendra un descriptif complet des services souhaités, leur coût, la durée prévue de la prestation, nombre de modification et/ou de variantes prévues et toute autre condition spécifique relative au projet.

Pour les prestations d'étude complète avec ou sans suivi des travaux d'embellissement, le cahier des charges sera établi et joint signé au devis. Le devis signé avec la mention « Lu et approuvé. Bon pour accord » vaut l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente et de prestations.

Toute modification ou ajout ultérieur de Prestations fera l'objet de nouveaux devis et accords spécifiques. La prestation de Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur, démarrera à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR JUSTYNA INTEM DÉCORATRICE D'INTÉRIEUR, ANNÉE 2026

Le Client s'engage à :

- honorer les factures correspondantes aux prestations souscrites selon les termes de paiement indiqués sur le devis.
- fournir les informations nécessaires au bon déroulement du projet.
- à collaborer et fournir ses commentaires quant aux propositions remises par Justyna INTEM décoratrice d'intérieur, indispensables à l'avancement du projet selon les termes précisés dans le devis.
- adopter envers Justyna INTEM J-Décoration un comportement empreint de respect et de bienveillance.

Tout comportement ou propos inapproprié à l'égard de Justyna INTEM J-Décoration sera considéré comme une violation des obligations contractuelles et pourra entraîner la résiliation du contrat sans droit à remboursement.

Justyna INTEM J-Décoration s'engage auprès du Client à :

- fournir une Prestation de qualité en mettant en œuvre tout le soin et les diligences nécessaires à la réalisation des objectifs fixés conjointement avec le Client, conformément aux usages de la profession, et ce dans le cadre d'une obligation de moyen.
- tenir le Client régulièrement informé de tout événement ou circonstance susceptible d'affecter la continuité de la Prestation.
- conseiller le Client et le guider dans ses choix concernant le projet si celui-ci en exprime le besoin.

Justyna INTEM J-Décoration n'engage aucune responsabilité au titre de l'exécution des travaux auxquels elle ne participe pas et demeure tiers extérieur. Ces délais sont imputables aux entreprises intervenantes. Elle ne sera aucunement responsable en cas de retard de livraison, de modification de prix ou d'indisponibilité des biens commandés pour la réalisation de la décoration envisagée tels que les revêtements, le mobilier ou toute autre élément de décoration.

L'entreprise choisie n'est pas un sous-traitant de Justyna INTEM J-Décoration et le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise au nom du client et aucun paiement ne transitera par Justyna INTEM J-Décoration.

Elle ne peut garantir des résultats spécifiques pour le Client.

Les résultats obtenus dépendent de nombreux facteurs indépendants de sa volonté et de son contrôle, notamment les actions et décisions prises par le Client lui-même.

Le Client est responsable de ses propres décisions et actions. Justyna INTEM J-Décoration ne pourra être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes des choix du Client.

Justyna INTEM J-Décoration s'applique à mettre en œuvre toutes ses compétences professionnelles afin d'apporter satisfaction à son Client, conformément au devis établi.

Une fois le dossier final remis, le Client ne pourra pas avancer des arguments subjectifs (de goût) pour justifier le recommencement du dossier ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Justyna INTEM J-Décoration s'interdit d'exécuter des travaux qui ne relèvent pas de son activité de conseil en décoration. Elle pourra, sur demande du Client, recommander des prestataires extérieurs qualifiés dans le secteur du bâtiment. Le choix final restant à la charge du Client.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR JUSTYNA INTEM DÉCORATRICE D'INTÉRIEUR, ANNÉE 2026

Article 3 - Responsabilité

Dans le cadre de sa mission de conseils, le Client reconnaît que Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur n'est tenue qu'à une obligation de moyens. La responsabilité résultant de la mise en œuvre de ces conseils et préconisations incombe aux professionnels qui seront mandatés à cette fin par le Client.

Il est expressément stipulé que Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur n'est ni maître d'ouvrage délégué, ni maître d'œuvre dans la réalisation de travaux et à ce titre n'engage pas sa responsabilité de ce chef. Son intervention se limite, le cas échéant, à la mise en relation de son Client avec des professionnels qualifiés du domaine de l'architecture et du bâtiment, qui demeureront responsables de la préconisation et du suivi technique du chantier.

Lors d'une mise en relation de Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et Justyna INTEM J-Décoration n'interfère d'aucune manière que ce soit, dans la relation contractuelle. L'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de Justyna INTEM J-Décoration. Ainsi le devis concernant les travaux sera émis au nom du Client et aucun paiement ne transitera par Justyna INTEM J-Décoration.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la réalisation du projet, le Client demeure maître d'ouvrage dans la réalisation de son projet.

Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur recommande à ses Clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978, dans le cas de la construction d'un ouvrage neuf ou existant. La responsabilité résultant de la mise en œuvre de ces conseils et préconisations incombe aux professionnels qui seront mandatés à cette fin par le Client.

Justyna INTEM J-Décoration s'interdit de prescrire des travaux qui ne relèveraient pas de son activité de conseil. Toutes suggestions de modification de l'état existant d'un projet (perçage d'une cloison fine, déplacement d'une prise électrique, modification d'une salle d'eau etc.) nécessitent, de la part du Client, de faire une demande d'approbation aux professionnels en charge de la réalisation des travaux. L'expertise de ces professionnels garantira la faisabilité de la prescription de Justyna INTEM J-Décoration et engagera uniquement la responsabilité du professionnel effectuant les travaux, garanti par son assurance décennale.

Chaque intervenant est tenu de faire son propre relevé et effectuer son plan d'exécution.

Les plans fournis par Justyna INTEM J-Décoration sont donnés à titre indicatifs et ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques.

La qualité du travail réalisé, dommages matériels ou physiques causés sur le chantier, de vices, de malfaçons, constatés consécutivement aux travaux, visibles ou non à la livraison du chantier et sur la période décennale sont sous la responsabilité des entreprises intervenantes sur le chantier, mandatées par le Client pour la réalisation des travaux.

Les garanties légales ou contractuelles offertes au Client par les entreprises intervenantes n'engagent pas Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur. Le Client aura la charge de requérir et obtenir toute autorisation requise auprès des bailleurs, copropriétaires, administrations concernées et de prendre les mesures nécessaires à la préservation de ses droits en cas de contestation future. **Justyna INTEM**

J-Décoration ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel manquement à ce titre.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR JUSTYNA INTEM DÉCORATRICE D'INTÉRIEUR, ANNÉE 2026

Justyna INTEM J-Décoration s'appuie exclusivement sur les informations communiquées par le Client pour effectuer les prestations commandées et ne saurait en conséquence être responsable d'informations erronées transmises. Elle n'encourt aucune responsabilité quant aux informations, documents et photos, transmis par le Client (plans etc.) dont le contenu reste sous son entière et pleine responsabilité.

Dans la mesure où Justyna INTEM J-Décoration est amenée à conseiller l'achat de matériaux, de biens mobiliers et d'objets décoratifs, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas d'indisponibilité des produits prescrits.

Elle ne sera pas engagée à présenter une autre prescription au Client en vue de remplacer les produits indisponibles. Elle se réserve, à titre exceptionnel, et selon son appréciation et sans caractère d'obligation, la possibilité de fournir gracieusement une prescription de références de remplacement à son Client.

De même, Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur ne pourra être tenue pour responsable d'une différence de prix constatée entre sa proposition et l'achat du produit par le Client.

Dans la mesure où le Client souhaite réaliser lui-même la mise en œuvre des conseils de décoration et d'aménagement proposées par Justyna INTEM J-Décoration, celle-ci ne pourra pas être tenue responsable de tous dommages de quelques natures que ce soit.

Article 4 - Description des produits et illustrations

Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur s'attache à donner au Client la meilleure représentation possible des coloris, matières et modèles, sans pouvoir en garantir la fidèle reproduction. Les dessins, coloris, vues 3D et photos illustrent l'ensemble de documentations à titre indicatif et ne sont pas contractuels. (Couleur à l'écran ou à l'impression papier). Elle préconise l'achat d'échantillons et le déplacement physique dans les boutiques et les showrooms. Si une erreur de description apparaissait sur un produit catalogue, la responsabilité de Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur ne saurait être engagée.

Article 5 - Commande

Toute commande de biens ou de services fait l'objet d'un devis envoyé par Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur à son client par mail ou par courrier postal d'une validité respective de 30 jours.

La commande est définitive dès lors qu'elle a été confirmée par la signature du devis par le Client avec la mention manuscrite « Bon pour accord » et le versement d'un acompte établi en fonction du devis.

Il est expressément précisé que cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes, la commande engageant définitivement les parties.

Justyna INTEM J-Décoration, se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et de livraison en cas de non-paiement.

Article 6 - Droit de rétractation

À compter de la date de signature du devis, et conformément à la législation en vigueur, le Client dispose d'un délai de quatorze jours pour faire valoir son droit de rétractation. Pour ce faire, il doit faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter, à l'adresse de Justyna INTEM, J-Décoration, décoratrice d'intérieur.

Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les quatorze jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux consommateurs.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR JUSTYNA INTEM DÉCORATRICE D'INTÉRIEUR, ANNÉE 2026

Article 7 - Tarifs et paiement des Prestations.

Les prix sont fermes et définitifs.

Les tarifs des prestations sont exprimés en euros, réputés hors taxes et non soumis à la TVA selon l'article 293b du CGI.

Le devis présenté au Client est valable un mois à partir de la date de celui-ci.

Le Client est tenu de régler la Prestation conformément aux modalités de paiement indiquées sur le devis.

Avant de débiter la Prestation de Conception et/ou d'Étude Complète, le Client doit procéder au règlement d'un acompte s'élevant à 40% du montant total indiqué sur le devis. L'acompte ne sera pas remboursé en cas d'annulation, de report, de désistement par le Client, hors cas de force majeure.

Pour la prestation de Visite Conseils en aménagement et décoration d'intérieur, le règlement est à effectuer en fin de l'expertise. La facture acquittée est établie à l'encaissement du chèque ou à la réception du virement.

Les règlements sont à effectuer par chèque bancaire adressé à Justyna INTEM, Décoratrice d'intérieur ou par virement bancaire.

Dans le cas où Justyna INTEM, J-Décoration Décoratrice d'intérieur effectue des achats pour le compte du Client (fourniture, mobiliers et accessoires déco) le Client est redevable de la TVA appliquée sur les produits achetés.

Le Client s'engage à s'acquitter du montant de ces achats à la signature du devis.

Justyna INTEM, Décoratrice d'intérieur se réserve le droit de facturer ce service au Client. Ces achats sont à régler en une seule fois suivant les modalités indiquées sur le devis.

En cas de retard de votre règlement, soit quinze jours à compter de l'émission de la facture, toute somme impayée produira de plein droit des intérêts de retard pour chaque jour de retard jusqu'à la date de son paiement intégral en principal, intérêts, frais et accessoires, à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Par ailleurs, une clause pénale de 20% sur les sommes impayées sera appliquée de plein droit en cas de non-paiement à échéance.

Justyna INTEM, décoratrice d'intérieur, se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès du Client à la Prestation ou au Produit jusqu'au règlement complet de toutes les sommes dues.

La suspension de la Prestation ne dispense pas le Client de son obligation de paiement.

Après mise en demeure restée infructueuse pendant une durée de 10 jours, Justyna INTEM J-Décoration pourra résilier le contrat de plein droit, sans préavis, ni formalité judiciaire, par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Justyna INTEM J-Décoration se réserve le droit de demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi en cas de non-paiement des sommes dues.

Article 8 - Livraison et fin du contrat

Le contrat prendra fin à la livraison de l'intégralité des services détaillés dans le contrat et dès que le Client se sera acquitté de la totalité de la somme due. Passée cette date, toute demande de prestation complémentaire fera l'objet d'un nouveau contrat régi par les mêmes conditions que le précédent.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR JUSTYNA INTEM DÉCORATRICE D'INTÉRIEUR, ANNÉE 2026

Article 9 - Droit à l'image

L'acceptation des CGV et la signature du devis impliquent l'accord du client pour la publication des photos prises lors des travaux réalisés dans son intérieur ou lieu professionnel du Client. Toutes photos fournies par le Client pourront être publiées par Justyna INTEM, J-Décoration, décoratrice d'intérieur sur son site internet professionnel www.j-decoration.fr ou sur les profils RS professionnels.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Justyna INTEM, J-Décoration est et reste propriétaire des droits de propriété intellectuelle relatifs à ses signes distinctifs (marques déposées, dénominations sociales, noms commerciaux, enseignes, noms de domaine), et plus généralement les droits intellectuels sur l'ensemble des textes, commentaires, illustrations, visuels, fichiers sources et fichiers de production.

Les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de J-Décoration.

Le Client s'interdit toute reproduction, exploitation desdits documents ou suppression de mentions de copyrights sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de Justyna INTEM, J-Décoration, qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le Client accorde à Justyna INTEM, J-Décoration, Décoratrice d'intérieur le droit d'utiliser et de réaliser des photos et des vidéos de l'intérieur à tous les stades du projet, ainsi qu'à leur exploitation à des fins promotionnelles sur tous supports actuels et à venir, sous réserve de ne pas communiquer l'identité du Client, à respecter son anonymat et son droit à la vie privée.

Justyna INTEM, J-Décoration, Décoratrice d'intérieur s'engage à respecter la demande expresse du Client de ne pas utiliser les photos de son intérieur d'AVANT son intervention uniquement quand celle-ci est clairement formulée.

Justyna INTEM, J-Décoration est amenée à collecter des informations pour la réalisation de ses prestations notamment en liaison avec ses prestataires qui seront enregistrées sous format électronique. Conformément à l'article 39 de la loi Informatique et Libertés n°78.17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles en adressant un courrier à l'adresse suivante : contact@j-decoration.com. Pour l'ensemble de ces droits concédés, tels que décrits ci-dessus, le Client ne pourra revendiquer aucun paiement, indemnité ni dédommagement ou contreparties quelconque.

Le Client autorise Justyna INTEM J-Décoration à installer une pancarte publicitaire sur la façade extérieure du lieu où se déroule la prestation afin de promouvoir ses activités durant toute la durée de la Prestation.

Article 11 : Droit applicable - Langue

Les présentes conditions générales et les opérations qui en découlent sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS PROPOSÉES
PAR JUSTYNA INTEM DÉCORATRICE D'INTÉRIEUR, ANNÉE 2026**

Article 12 – Litiges

Tout litige qui n'aurait pu être résolu à l'amiable entre le prestataire et son client sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. En application de l'article L156-1 du code de la consommation, le client est informé qu'il peut recourir à une médiation conventionnelle ou à tout mode alternatif de règlement des différends tel que la conciliation, en cas de contestation. S'agissant d'un litige qui pourrait survenir avec un client ayant la qualité de commerçant et à défaut d'accord amiable, les parties conviennent de donner compétence exclusive au Tribunal de Commerce de Lorient.

Article 13 – Force majeure

En cas de survenance d'un événement de force majeure, Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou des perturbations dans l'exécution des commandes.

Sont considérés comme événements de force majeure, tous les événements imprévisibles, insurmontables et indépendants de la volonté de Justyna INTEM J-Décoration, décoratrice d'intérieur telles que, mais non limités à, les catastrophes naturelles, les guerres, et les pannes informatiques.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, Justyna INTEM J-Décoration s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais de la survenance de cet événement, afin de trouver ensemble une solution pour poursuivre l'exécution de la commande ou convenir d'une résiliation du contrat dans des conditions équitables pour les deux Parties.